

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

2^e séance, 19^e année

Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
Lévis

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 23 août 2016, à 19 h 30, au centre administratif au 1860, 1^{re} Rue, Lévis, sous la présidence de monsieur François Caron.

Membres du conseil des commissaires présents :

Monsieur François Caron, président du conseil des commissaires et du comité exécutif
Monsieur Michel Bédard, commissaire
Madame Pascale Bélanger, vice-présidente du comité exécutif
Madame Lynda Bilodeau, commissaire
Monsieur Mathieu Boilard, commissaire
Madame Martine Cazes, commissaire-parent
Monsieur Jérôme Demers, commissaire-parent
Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires
Monsieur Jean-François Labbé, commissaire
Monsieur Richard Légaré, commissaire
Madame Catherine Nadeau, commissaire
Monsieur Freddy Ntako, commissaire
Madame Catherine Rollier, commissaire-parent
Madame Marie-Josée St-Laurent, commissaire-parent
Monsieur Denis Vien, commissaire

Membre du conseil des commissaires à distance :

Monsieur Marcel Vézina, commissaire

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint et directeur des Services des ressources financières et des Services du transport
Monsieur Benoît Langlois, directeur général adjoint
Madame Guylaine Giguère, secrétaire générale
Monsieur Denis Bourbeau, directeur des Services des ressources humaines et des communications
Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles
Madame Claire Gagnon, directrice des Services éducatifs
Monsieur Pierre Gaumond, directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Recueillement

1.2 Ouverture de la séance ordinaire par le président

Après un moment de recueillement, le président déclare la séance ordinaire du conseil des commissaires en date du 23 août 2016 ouverte à 19 h 30.

Mme Esther Lemieux, directrice générale, informe les membres du conseil des commissaires que Mme Sylvie Barcelo, sous-ministre au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignant supérieur (MEES), a demandé à un représentant du ministère d'être présent à titre

Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs

d'observateur de la séance. Elle précise qu'il n'y aura aucun entretien avec ce dernier. Elle souhaite que les membres du conseil des commissaires respectent cette consigne.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du conseil des commissaires ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale confirme qu'il y a quorum.

1.4 Adoption de l'ordre du jour

M. François-Yves Dubé, vice-président, demande d'ajouter un point à l'ordre du jour afin d'effectuer un suivi des procès-verbaux qui seront adoptés au point 1.5. M. François Caron, président, lui répond que le suivi des procès-verbaux s'effectue lors du point 5.1 - Questions et messages des commissaires tel que prévu au *Règlement interne établissant les règles de procédures des assemblées délibérantes*. Devant l'insistance du commissaire, le président lui demande de formuler une proposition.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE les sujets suivants soient ajoutés à l'ordre du jour:
1.5.1 - Réflexion du président relativement au dépôt de sa démission,
1.5.2 - Consultation juridique, 1.5.3 - Propos du président à l'endroit de la secrétaire générale.

ADOPTÉE à la majorité

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

D'AJOUTER les points suivants 1.5.1 - Réflexion du président relativement au dépôt de sa démission, 1.5.2 - Consultation juridique, 1.5.3 - Propos du président à l'endroit de la secrétaire générale et **D'ADOPTER** l'ordre du jour **modifié** suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Recueillement
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire par le président
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 28 juin 2016 et de la séance extraordinaire du 12 juillet 2016 du conseil des commissaires
 - 1.5.1 Réflexion du président relativement au dépôt de sa démission
 - 1.5.2 Consultation juridique
 - 1.5.3 Propos du président à l'endroit de la secrétaire générale
- 1.6 Interventions du public et période de questions
- 1.7 Interventions ou rapport des élèves de la commission scolaire
- 1.8 Correspondance
- 1.9 Rapport du président

CC-16-17-007

CC-16-17-008

Procès-verbal du conseil des commissaires

Commission scolaire des Navigateurs

2.0 Décisions

- 2.1 Adoption du budget 2016-2017 de la Commission scolaire des Navigateurs
- 2.2 Adoption du budget 2016-2017 des écoles et des centres
- 2.3 Taux d'intérêt 2016-2017
- 2.4 Contribution des services de garde pour l'utilisation des services collectifs 2016-2017
- 2.5 Paiement de la taxe scolaire en deux versements
- 2.6 Politique d'allocation des ressources dans le cadre du budget – Orientation, objectifs, principes
- 2.7 Planification annuelle des projets et activités en ressources informationnelles

3.0 Information

- 3.1 Rapport de la directrice générale

4.0 Rapports des comités

- 4.1 Comité exécutif
- 4.2 Comité de vérification
- 4.3 Comité de gouvernance et d'éthique
- 4.4 Comité des ressources humaines
- 4.5 Comité EHDAA
- 4.6 Comité de parents

5.0 Questions diverses

- 5.1 Questions et messages des commissaires

6.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 28 juin 2016 et de la séance extraordinaire du 12 juillet 2016 du conseil des commissaires

M. Jérôme Demers, commissaire-parent, réfère à la page 2504 du procès-verbal du 12 juillet 2016. Il demande une modification au 1^{er} paragraphe suivant la résolution numéro CC-16-17-004, afin que le texte soit remplacé par ce suit : « M. Jérôme Demers, commissaire-parent, demande au président s'il sera présent à la discussion relative à l'avis juridique lors d'une prochaine rencontre. Le président ne répond pas. ».

M. Jérôme Demers, commissaire-parent, réfère à la page 2504 du procès-verbal du 12 juillet 2016. Il demande à Mme Guylaine Giguère, secrétaire générale, si elle a noté la réponse du président, à la suite de l'avis qu'elle a donné aux membres du conseil des commissaires et qu'un procureur externe lui a confirmé, relativement à la situation de conflit d'intérêts. La secrétaire générale demande de vérifier ses notes. Le président propose à deux (2) reprises de reporter l'adoption du procès-verbal. M. François-Yves Dubé, vice-président, souhaite que la secrétaire générale prenne le temps de vérifier ses notes.

SUSPENSION DE LA SÉANCE PUBLIQUE

Il est 19 h 45.

RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

Il est 20 h.

Mme Guylaine Giguère, secrétaire générale, répond aux membres du conseil des commissaires qu'elle n'a pas noté la réponse du président, mais elle se souvient qu'il n'était pas en accord avec ses propos.

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

M. Jérôme Demers, commissaire-parent, demande qu'on ajoute à la page 2504, après le 2^e paragraphe suivant la résolution numéro CC-16-17-004 la réponse du président, laquelle se lira comme suit : « M. François Caron, président, répond qu'il passe outre aux recommandations de la secrétaire générale concernant la situation de conflit d'intérêts potentiel ou présumé. ».

CC-16-17-009

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 28 juin 2016 et de la séance extraordinaire du 12 juillet 2016 du conseil des commissaires ont été transmis à tous les membres du conseil des commissaires le 19 août 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marcel Vézina et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 28 juin 2016 et de la séance extraordinaire du 12 juillet 2016 du conseil des commissaires et d'adopter celui de la séance ordinaire du 28 juin 2016 tel que rédigé et celui de la séance extraordinaire du 12 juillet 2016 tel qu'il a été modifié.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5.1 Réflexion du président relativement au dépôt de sa démission

M. Jérôme Demers, commissaire-parent, demande à M. François Caron, président, s'il a pris une décision quant à son poste de président de la commission scolaire, à la suite d'une période de réflexions qu'il s'était engagé à faire pendant la période estivale.

Le président répond qu'il entend demeurer en poste.

M. François-Yves Dubé, vice-président, questionne M. François Caron, président, à savoir s'il avait accès à ses courriels à compter du 9 août 2016. Le président répond qu'il y avait accès.

M. Dubé a transmis le 9 août 2016, un courriel à M. François Caron, président, dans lequel M. Dubé demande à M. Caron de lui accorder la délégation de fonctions et de pouvoirs quant à la présidence, pendant ses vacances. Il ajoute qu'il a transmis un autre courriel le 15 août 2016 au même effet pour obtenir une réponse que le président l'informait qu'il avait été loin des communications. M. Dubé explique qu'il voulait savoir si le président était joignable dans cette période au cas où la commission scolaire aurait eu des besoins et dans la négative, il énonce que le président aurait dû l'avertir. Le président répond qu'il était joignable.

1.5.2 Consultation juridique

M. Richard Légaré, commissaire, demande à M. François Caron, président, des renseignements concernant la demande d'avis juridique, dont il a fait référence lors de la séance du 12 juillet 2016. Il demande au président de lui communiquer le nom du procureur, les dates de consultation et les objets de consultation. Il lui demande s'il entend assumer les frais de ce compte d'honoraires.

Des échanges ont lieu entre MM. François Caron, Richard Légaré et François-Yves Dubé afin de déterminer qui devra payer ce compte, vu que le président n'a pas obtenu une autorisation au préalable, avant d'engager ces frais. Le président répond qu'il rendra accessible les renseignements, si la commission scolaire assument les honoraires. Dans le cas contraire, il ne communiquera pas d'information. Il ajoute que ce n'est pas réglé actuellement, mais qu'il verra à vérifier s'il a le droit d'obtenir un remboursement. Il ajoute qu'il a payé le compte d'honoraires. On

Procès-verbal du conseil des commissaires

Commission scolaire des Navigateurs

le questionne pour savoir s'il a demandé l'avis de la secrétaire générale, avant de consulter le procureur externe. Il mentionne qu'il n'a pas consulté la secrétaire générale et qu'il n'entend pas le faire, puisqu'il est en contradiction avec elle et qu'elle n'est pas neutre. Il refuse qu'on l'incite à entrer en conflit avec la secrétaire générale. Il soutient qu'il veut bien diriger les réunions.

Mme Marie-Josée St-Laurent, commissaire-parent, demande au président qui verra à décider s'il a droit à un remboursement. Le président soutient qu'il est prématuré de répondre. Mme St-Laurent le questionne sur le processus quant à une demande d'un avis juridique. Mme Catherine Nadeau, commissaire, soutient que le président s'était engagé, lors de la séance extraordinaire du 12 juillet 2016, à communiquer le contenu de l'avis juridique.

Les membres du conseil des commissaires consentent à ce que le compte d'honoraires soit payé par le président.

M. Jérôme Demers, commissaire-parent, se questionne s'il y aurait deux traitements distincts pour une même situation. Il fait référence à une demande d'avis juridique qu'il avait présentée, lors d'une situation litigieuse à la commission scolaire et celle-ci lui avait été refusée par Mme Esther Lemieux, directrice générale. M. Demers veut savoir si le président maintient sa demande, malgré que Mme Esther Lemieux, directrice générale, lui ait refusé celle-ci. Le président maintient sa demande.

1.5.3 Propos du président à l'endroit de la secrétaire générale

M. Jérôme Demers, commissaire-parent, souhaite obtenir un suivi de la part de Mme Esther Lemieux, directrice générale, quant aux propos tenus par M. François Caron, président, à l'égard de Mme Guylaine Giguère, secrétaire générale. Mme Lemieux informe les membres du conseil des commissaires qu'elle a posé des actes, mais qu'à ce stade-ci l'information est confidentielle.

Mme Martine Cazes, commissaire-parent, mentionne qu'elle a pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juillet 2016 et des articles contenus dans les médias. À cet effet, elle soutient que le climat n'a plus de sens, qu'elle ne peut exprimer son opinion librement, elle se sent intimidée et elle en perd ses moyens. Mmes Catherine Nadeau et Catherine Rollier, commissaires, sont du même avis. M. Richard Légaré, commissaire, en s'adressant au président dénonce l'attitude de celui-ci, à l'égard de Mme Guylaine Giguère, secrétaire générale. Il soutient qu'elle est la gardienne de la loi et que les excuses présentées à Mme Giguère par le président ce sont faites rapidement.

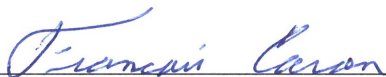
Mme Lynda Bilodeau, commissaire, fait état des événements vécus ces derniers mois, du refus du président d'appliquer les décisions prises par le conseil des commissaires. Elle indique qu'elle préfère ne plus prendre de décision pour le moment, afin d'éviter qu'elles ne soient pas appliquées, et ce, malgré qu'elle a toujours l'intérêt de l'élève. Elle informe les membres du conseil des commissaires qu'elle se retire de la séance, et ce, jusqu'à ce qu'une décision soit rendue par les membres du comité de discipline relatif au code de conduite éthique du commissaire ou jusqu'au dépôt de la démission du président ou une action concrète du MEES et elle invite les commissaires à en faire autant.

Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs

Les commissaires suivants quittent la séance.

Madame Lynda Bilodeau, commissaire
Madame Martine Cazes, commissaire-parent
Monsieur Jérôme Demers, commissaire-parent
Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires
Monsieur Richard Légaré, commissaire
Madame Catherine Nadeau, commissaire
Monsieur Freddy Ntako, commissaire
Madame Catherine Rollier, commissaire-parent
Madame Marie-Josée St-Laurent, commissaire-parent
Monsieur Marcel Vézina, commissaire
Monsieur Denis Vien, commissaire

Faute de quorum la séance est levée. Il est 20 h 27.


François Cafon
Président


Guylaine Giguère
Secrétaire générale